

3, Les Prés Roses
Case postale 439
CH-2800 Delémont 1

t +41 32 420 60 00
f +41 32 420 60 01
ent.sin@jura.ch

Service des infrastructures – Case postale 927, 2800 Delémont 1

Triage forestier Val Terbi
M. Jean-Claude Kormann
Rue de la Halle 6
2827 Mervelier

Delémont, le 23 septembre 2020/SW/cca

Autorisation pour le débardage de bois

octroyée à: Entreprise
Charmillot Joris
La Brue 3
2824 Vicques

Commune de : Courchapoix

Route cantonale n° 1564 : Vicques – Vermes (Tiergarten)

En réponse à votre requête, nous vous autorisons, par la présente, à débarder ou couper du bois en bordure de la route cantonale susmentionnée, aux conditions suivantes :

1. **Date début des travaux :** 28.09.2020 **Durée des travaux :** 02.10.2020

Horaires des restrictions de trafic :

Travaux de jour : Le trafic sera perturbé dans la journée dans les plages horaires suivantes:

- de 08h00 à 11h45
- de 13h15 à 16h30

La signalisation temporaire et la circulation sera réglée par le personnel du chantier à la palette, occasionnant des temps d'attente d'environ 10 min.

2. Les droits des tiers sont et demeurent réservés, de même que les prescriptions de la Loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978 et la Loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 et l'Ordonnance sur la signalisation routière du 5 septembre 1979. En particulier, les signaux 1.14 "travaux" seront placés à vos frais 150 mètres en amont et en aval du chantier ainsi qu'à chaque extrémité immédiate du chantier (Ordonnance sur la signalisation routière du 5.9.1979, art. 80 et 81).
3. Des gardes stationneront à l'endroit du débardage ou de la coupe de bois afin de retenir le passage éventuel de voitures ou de piétons. Ils seront équipés d'une palette alternante, selon l'OSR, art. 66 al. 5a et art. 80 al. 4.
4. Le traînage du bois sur la voie publique, de même que l'emploi de chaînes d'enrayage sont interdits.

5. La nuit, le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés, la route sera rendue entièrement à la circulation et les signaux enlevés.
6. Le chef de région, mentionné ci-après, sera avisé 48 heures avant le début des travaux.
7. Vous êtes responsables de tout dommage ou accident qui pourrait arriver pendant et par suite du débardage ou de la coupe faisant l'objet de la présente autorisation.
8. L'empilage de bois sur la banquette à moins de 2 mètres de la route est interdit. La chaussée sera débarrassée chaque soir de la sciure et des branches.
9. Dès que le débardage (ou la coupe de bois) sera terminé, vous êtes tenus de nettoyer correctement la chaussée et de remettre ces abords en état, en particulier en nettoyant les rochers, en enlevant les pierres menaçant de choir sur la route, etc.
10. A la fin des travaux, le chef de région sera averti pour contrôler les éventuels dégâts à la chaussée, dont la réparation vous sera facturée.

Coordonnées du chef de région - Delémont

M. Dominique Brahier
Tél. : 032 420 60 50
Mobile : 079 849 63 45


Serge Willemin
Inspecteur des routes



Copie pour information à :

- Gendarmerie cantonale
- Chef de région
- Commune concernée

Signalisation temporaire sur routes principales et secondaires

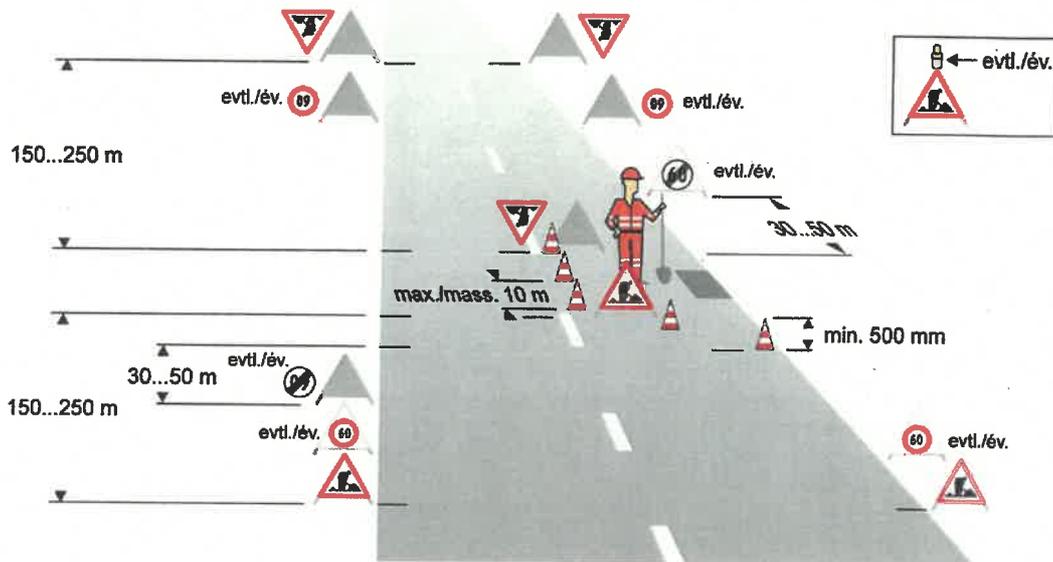
Norme SN 40 886

Schéma 2B

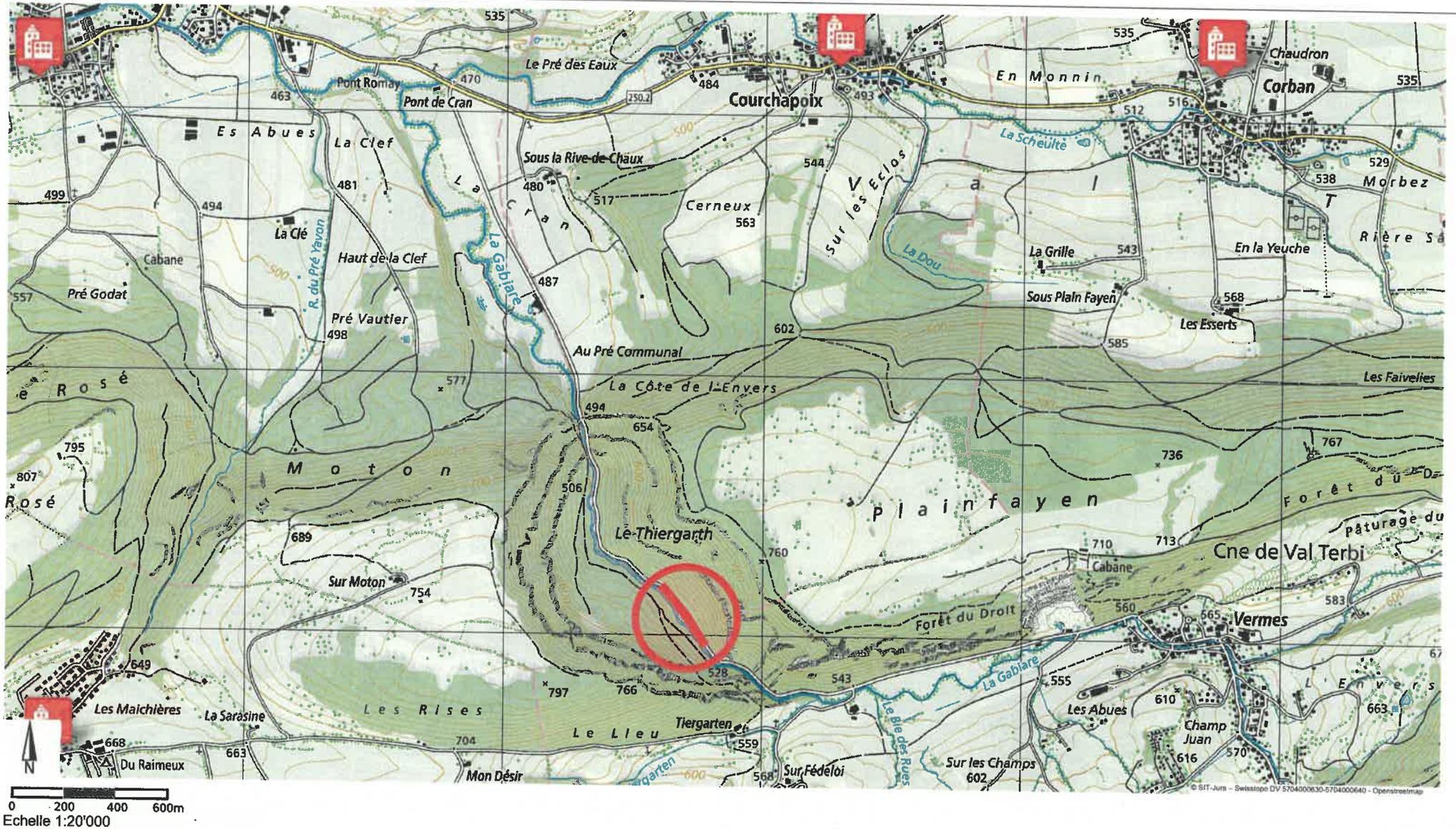
Kurzbaustelle, Hindernis auf der Fahrbahn
Chantier de courte durée, obstacle sur la chaussée
Cantieri di breve durata, ostacolo sulla carreggiata

ausserorts
à l'extérieur des localités
fuori località

2 B



La circulation sera gérée par le personnel du chantier à la palette.



Informations dépourvues de foi publique. Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de cette carte ou ce plan.

Impression du : 22.09.2020 12:54:28

Administrations

 Administration cantonale

 Administration communale

Fermeture provisoire

 Fermeture provisoire
Fermeture provisoire

Demande d'autorisation pour travaux forestiers en bordure de route cantonale

Requérant :

Nom / prénom :
Rue / no :
No postal / localité :
No tél. :

Situation :

Route cantonale de / à :
Commune de :
Date début des travaux : Durée des travaux :
Fermeture de route :

Entreprise :

Nom :
Adresse :
No tél. :

Date :

Signature requérant : 

Carpinteiro Caroline

De: jean-claude@triagevalterbi.ch
Envoyé: mardi 22 septembre 2020 08:13
À: SIN_Secrétariat SIN - ENT
Objet: Annonce d'intervention en bord de route
Pièces jointes: Demande autorisation route.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Voici une demande d'autorisation pour travaux forestiers en bordure de route cantonale.

Il s'agit d'une coupe dans le Tiergarten (Vicques-Vermes),
Nous avons besoins d'une signalisation pour la période de coupe et de palettes pour la fermeture de la route.

Les fermetures de route ne se feront qu'en fin de travaux lorsque l'entreprise déposera le bois en bord de route.

Les travaux ont déjà été discutés avec M. Roland Willemin

Avec mes meilleures salutations

Jean-Claude Kormann
Triage forestier Val Terbi

079 652 87 36

Carpinteiro Caroline

De: Brahier Dominique
Envoyé: mardi 22 septembre 2020 14:58
À: Carpinteiro Caroline
Objet: Coupe de bois
Pièces jointes: geoportail_ju.pdf

Caro,

Pour moi c'est ok au sujet de la demande de Jean-Claude Kormann pour la coupe de bois entre Vicques et Vermes.

Je t'ai transmis le plan de situation.

A plus
Dom